



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	14
Date de la convocation :	19 juillet 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 23 JUILLET 2024
2024 / 45**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE

Monsieur CUERQ, adjoint en charge de la voirie, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la commune de matériel de désherbage. Deux sociétés ont été consultées. La société GARRY a transmis une proposition. Après essai du matériel, il s'avère que cette proposition est adaptée aux besoins de la commune, à savoir :

- Désherbeuse à lame pivotante :	3 413.76 € TTC
- Désherbeuse RIPAGREEN avec lance orientable:	3 420.00 € TTC
- Désherbeuse par brossage :	1 795.20 € TTC

Soit un montant total de 8 629.96 € TTC.

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
EMET un avis favorable à l'achat de matériel de désherbage,
APPROUVE la proposition de la société GARRY telle qu'indiquée ci-dessus,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY